

- **Edito**
- **Relations ville-associations**
- **Rappels importants**
- **Rendez-vous associatifs ...**  
*Octobre à décembre 2013*
- **Nouvelles venues**

## ÉDITO

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La Ville de Mont de Marsan bénéficie d'une grande diversité associative dont le dynamisme a, une fois de plus, été démontré lors du dernier Forum des associations.

Comme vous l'a rappelé Madame le Maire lors de cette rencontre, une ville ne peut se passer du monde associatif, vecteur de nombreuses animations, porteur de projets novateurs dans l'animation de la cité.

La Ville maintiendra donc le soutien qu'elle apporte aux associations, que ce soit dans l'aide logistique, la mise à disposition de locaux – même si un effort dans le partage, la mutualisation sera de plus en plus sollicitée – ou encore les aides financières. L'implication des services municipaux (parc technique, espaces verts, service des sports, service Vie Locale) auprès des associations est en augmentation mais se fait toujours dans un seul but : animer la ville et donner du plaisir au public.

Si j'ai donc un souhait pour le monde associatif local, c'est que la joie d'être ensemble et le partage des expériences se poursuivent, et que de nombreux projets aboutissent, quel que soit le domaine, culturel, sportif, social ou de loisirs.

Chantal Davidson  
*Adjointe au Maire,  
chargée de la Culture,  
de l'Animation et de la Vie Associative*

# RELATIONS VILLE - ASSOCIATIONS

## **Associations et animations organisées par la Régie des Fêtes**

• **Animations proposées dans le cadre du Téléthon**, samedi 7 décembre 2013 sous la coordination de la Régie des Fêtes.

Participer au téléthon, c'est aider le financement des projets de recherche sur les maladies génétiques neuromusculaires essentiellement mais aussi sur d'autres maladies génétiques rares. L'argent récolté sert également à aider et accompagner les malades atteints de myopathie. L'engagement de votre association pour cette cause solidaire, outre le fait de récolter de l'argent peut aussi permettre à votre groupe de se faire connaître plus encore par le public. Il est donc important de proposer des projets exceptionnels pour un événement exceptionnel et pour relancer, sur Mont de Marsan, cette grande manifestation.

• **Animations de Noël**, du 14 décembre 2013 au 6 janvier 2014, en centre-ville.

Plaisir de la fête, bonheur des enfants de 0 à 99 ans, ce moment est attendu par tout le public et connaît une réussite grandissante, tant par l'investissement de la ville et de l'Union des commerçants montois, que par votre participation à animer cette période festive. Tout peut s'envisager, tant que la joie de partager est au rendez-vous.

*Pour ces deux manifestations, pensez à venir à vous inscrire auprès de la régie des fêtes, soit par téléphone au 05 58 75 39 08, soit par mail : [didier.cabannes@montdemarsan.fr](mailto:didier.cabannes@montdemarsan.fr)*

*Une réunion pour chaque sujet sera organisée dans le mois d'octobre 2013.*

## **Côté administration**

Que votre association bénéficie d'une subvention directe (financière) ou d'une subvention indirecte (tout soutien accordé – salle, matériel ...), il vous appartient de fournir, chaque année les éléments suivants :

- Attestation d'assurance de votre association,
- Composition du bureau lors de tout changement intervenu

• Rapport financier et moral de votre association (bilan de l'assemblée générale)

## **Budget de votre association**

Pour toutes vos demandes de soutien, le service Vie Locale vous transmet la valorisation financière de l'aide apportée. Je vous rappelle l'obligation légale de faire apparaître ces montants dans les budgets de votre association.

## **Participez à la réforme des rythmes scolaires**

Dans le cadre de la nouvelle réforme relative à l'organisation du temps scolaire, les communes sont chargées, de l'organisation du temps péri-scolaire et de la mise en place d'activités pédagogiques complémentaires.

Le Conseil Municipal de la ville de Mont de Marsan a choisi, comme 70 % des communes françaises, d'appliquer en 2014 la réforme de la semaine de 4 jours et demi. Cette année de travail préparatoire va permettre de mettre en place un dispositif cohérent pour la rentrée prochaine.

Ainsi l'école s'ouvre au monde extérieur, aux associations culturelles, sportives, artistiques ou de loisirs qui pourront participer ( sous certaines conditions ) au développement des enfants tout en leur permettant de se découvrir des compétences et des centres d'intérêt nouveaux.

Votre association veut collaborer à cette réforme et à la mise en place d'activités pédagogiques complémentaires dans le temps péri-scolaire.

*Renseignements : PJSE*

*Tel 05 58 93 68 70 - Email [pjse@montdemarsan.fr](mailto:pjse@montdemarsan.fr)*

# Rappels importants

Sources : association mode d'emploi et Communes et Associations

## 1 – Côté administration de votre association

### Registre spécial des associations

Toute association, quels que soient son objet et son activité, doit tenir un registre spécial.

Ce registre permet de consigner les formalités obligatoires de déclaration en préfecture de la création, de modification des statuts ou de changement dans la composition des instances statutaires. Le registre doit être coté et paraphé sur chaque page par la personne habilitée à représenter l'association (article L 5 de la Loi du 1er juillet 1901).

Les pages du registre spécial doivent être numérotées de la première à la dernière et paraphés par le Président. Aucun format particulier n'est imposé pour ce registre, si ce n'est qu'il ne peut absolument pas être composé de feuilles volantes. En première page le registre comportera les mentions suivantes: registre spécial de l'association (nom) dont le siège social est (adresse) , coté et paraphé par le président en exercice (nom). Chaque changement porté sur le registre spécial doit mentionner la date et être signé par le président en exercice.

Sont en outre inscrits sur le registre, dès la décision, sans aucun blanc, (article 31 du décret du 16 août 1901) avec indication de la date des récépissés de déclaration modificative en Préfecture : les modifications apportées aux statuts, les changements de dirigeant, les nouveaux établissements fondés, le changement d'adresse du siège social, les acquisitions ou aliénations des immeubles de l'association. Les associations sont passibles d'une amende de 1 500 € et du double en cas de récidive ou d'infraction à l'article 5 de la Loi du 1er juillet 1901, relative à la tenue du registre spécial.

Ce registre spécial est à présenter lors de toutes demandes de subventions.

### La déclaration des modifications statutaires est obligatoire

Les associations régies par la Loi 1901 doivent déclarer leurs modifications statutaires dans un délai de 3 mois. Si cette déclaration n'est pas faite les risques encourus sont les suivants :

- Inopposabilité des modifications intervenues aux partenaires de l'association et la nullité des actes accomplis par les nouveaux dirigeants.
- Le TGI pourrait prononcer la dissolution de l'association à la demande de tout intéressé ou du parquet.
- Suppression éventuelle de tout financement (subvention).

## **2 - Organisation de manifestations**

### **Vide-greniers**

Ne pas oublier de tenir un registre des vendeurs (article R. 310-9 du code de commerce et 321-7 du code pénal). Ce registre (peut être un simple cahier) doit être obligatoirement coté et paraphé, vierge, auprès du Service Population en Mairie. Le registre doit ensuite comprendre : la dénomination et le siège social de la personne morale participant au vide-grenier, ainsi que le nom et prénom de son représentant à la Manifestation, avec les références de la pièce d'identité fournie. Si le vendeur est une personne physique, le registre comprendra son nom, prénom, qualité et domicile, le numéro et la date de délivrance de la pièce d'identité fournie, ainsi que la mention de la remise de l'attestation sur l'honneur de non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Le Service Vie Locale tient à votre disposition :

- Le modèle de la déclaration préalable,
- Le modèle d'attestation sur l'honneur que devront compléter les vendeurs, et qui devront ensuite être collés sur le registre.

Les participants autorisés sont : les particuliers ne vendant et n'échangeant que des objets personnels usagés, les associations ne vendant que des objets personnels usagés donnés par des particuliers et les professionnels du commerce ou de la fabrication régulièrement déclarés.

L'organisateur de la manifestation doit tenir le registre à la disposition des services fiscaux, des douanes et des services de la concurrence, consommation et répression des fraudes.

Dans un délai de 8 jours maximum après le vide-greniers, le registre sera paraphé par la Mairie du lieu de la manifestation et sera déposé ensuite à la préfecture, sous couvert de la mairie. Les attestations restent chez l'organisateur (sauf si les autorités de contrôle les prennent pour la procédure).

Attention : si un exposant particulier refuse de signer l'attestation sur l'honneur, la nouvelle réglementation est claire : cette personne ne doit pas être acceptée car c'est la responsabilité de l'organisateur qui serait alors engagée. En cas d'installation sans autorisation, un signalement doit être impérativement fait au Maire et à la Police, en charge d'appliquer la Loi.

Incidences fiscales : les recettes perçues par l'association à l'occasion de la manifestation sont exonérées d'impôts et de taxes si les conditions suivantes sont réunies : la manifestation ne relève pas de l'activité habituelle de l'association, l'association poursuit des objectifs sociaux de façon désintéressée, l'association n'a pas organisé dans la même année civile plus de 5 événements ayant dégagé des recettes (spectacle, conférence, loto, exposition, kermesse, etc ...).

### **Lotos**

Les lots ne peuvent en aucun cas consister en sommes d'argent ni être remboursés. Par contre, les bons d'achat non remboursables auprès des commerçants locaux sont autorisés.

### **APPEL A PROJETS 2013**

La Fondation de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes a lancé, le 17 septembre 2013, son appel à projets 2013 dénommé « Passeport Confiance ». Il marque la volonté de la Fondation de venir en aide aux jeunes en difficulté sociale, professionnelle, de santé ou encore d'hébergement. Cette initiative vise à accompagner les projets les plus innovants portés par le monde associatif. Une enveloppe de 300 000 € est dédiée à cette opération dont vous pouvez trouver toutes les informations pratiques sur le site : [www.rse-ceapc.fr](http://www.rse-ceapc.fr). Si vous êtes concernés, n'hésitez pas à vous porter candidates.

# RENDEZ-VOUS ASSOCIATIFS

DU 11 OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE 2013

## OCTOBRE

- 11 au 13 octobre

*Site de Nahuques*

Salon Habitat Expo

- 12 octobre

*Place de la Mairie*

Le village des Sciences, proposée par Lacq Odysée, avec la participation de l'Astro club du Marsan, de la société Mycologique Landaise, l'IUT Génie des Matériaux, Aquitaine Landes récif et l'ESPE

- 12 octobre

*Théâtre du Pégly*

Spectacle proposé par l'Association Ecriture Théâtrale du Grand Sud-Ouest

- 13 octobre

*Etrier – la Hiroire*

Compétition organisée par le Stade Montois Sports Equestres

- 13 octobre

*Place des Arènes*

Championnat des clubs, Stade Montois Pétanque

- 13 octobre

*Stade Guy Boniface*

Compétition proposée par le Stade Montois Athlétisme

- 13 octobre

*Auberge Landaise*

Vide-greniers organisé par le Twirling Bâton Montois

- 13 octobre

*Château de Nahuques*

Exposition du cercle Philatélique montois

- 14 octobre *matin*

*Auberge Landaise*

Collecte de sang par l'EFS en collaboration avec l'association des donneurs de sang bénévoles

- 15 octobre

*Place de la Mairie*

Forum nutrition santé organisé par l'Atelier santé ville

- 18 octobre

*Salle du Petit-Bonheur*

Repas solidaire proposé par le club Quetzal

- 18 et 19 octobre

*Place Saint-Roch*

« bravo le goût » proposé par la Chambre des Métiers,

- 19 octobre

*Salle Georges Brassens*

Banquet du Comité des Fêtes de Saint Jean d'août

- 19 et 20 octobre

*Site de Nahuques*

« Urban Landes » organisé par Musiques Croisées et par Carcass'crew

- 18 au 20 octobre

*Auberge Landaise*

Exposition d'oiseaux par le club Sérinophile Landais

- 19 et 20 octobre

*Place des Arènes*

Journées de la Moto organisées par la Fédération Française des Motards en Colère

- 20 octobre

*Terrain du conte*

Concours d'agility par le club d'éducation canine

- 20 octobre  
*CaféMusic'*  
Concert de Joyce Jonathan
- 23 octobre  
*Auberge Landaise*  
Loto d' l'UCAM
- 25 octobre  
*Auberge Landaise*  
Loto de l'amicale des Fêtes de la Base Aérienne 118
- 26 octobre  
*Auberge Landaise*  
Loto du Vélo club Montois
- 26 et 27 octobre  
*Salle du Petit-Bonheur*  
Stage de coupe de bonsaïs par le Petit Arbre Landais
- 27 octobre  
*Auberge Landaise*  
Bal organisé par l'ARPA
- 27 octobre  
*Golf de Saint-Avit*  
Coupe du Personnel, par le Stade Montois Golf
- 27 octobre  
*Hall de Nahuques*  
Grand vide-greniers proposé par le COSS
- 27 octobre  
*Salle Georges Brassens*  
Repas crêpes proposé par l'amicale des Bretons des Landes
- 31 octobre  
*Auberge Landaise*  
Loto du Stade Montois Basket féminin

## NOVEMBRE

- 3 novembre  
*Hall de Nahuques*  
Vide-grenier organisé par le cercle des citoyens
- 3 novembre  
*Salle du Petit-Bonheur*  
Soirée dansante proposée par le club Amitiés et Loisirs des Landes
- 4 au 17 novembre  
*Salle Lamarque-Cando*  
Exposition de photos, par l'ASPTT club Photo
- 6 novembre  
*Parc Lacaze*  
Vide-greniers organisé par l'association Bois et Services
- 7, 14, 21 et 28 novembre  
*Auberge, à 20 h 45*  
Lotos organisés par le Club des Supporters du Stade Montois Basket masculin
- 9 novembre  
*Café Music'*  
Concert de Brigitte Bop, Boulenvrac, Lord Mac Rashley
- 10 novembre  
*Auberge Landaise*  
Soirée dansante par la FNACA
- 10 novembre  
*Hall de Nahuques*  
Vide-grenier proposé par la FNATH 40
- 11 novembre  
*Auberge Landaise*  
Tournoi annuel par le Bridge club montois
- 14 novembre  
*Salle du Petit-Bonheur*  
Loto proposé par l'ARPA
- 15 novembre  
*Château de Nahuques*  
Conférence repas, par l'Amicale Landaise des Rapatriés et le Cercle Algérieniste
- 16 novembre  
*Auberge Landaise*  
Soirée dansante par Couleurs caraïbes et N'Gage

- 17 novembre

*Maison des Associations*

Journée portes ouvertes proposée par le cercle philatélique landais

- 18 au 23 novembre

*Salle Lamarque-Cando*

Exposition proposée par l'UNICEF comité montois

- 19 au 24 novembre

*Hall de Nahuques*

Festival Arts des Suds par Arts des Suds

- 22 novembre

*CaféMusic'*

Concert las hermanas Caronni

- 23 novembre

*Salle du Petit-Bonheur*

Repas de la Sainte-Cécile par les Cumbancheros

- 23 novembre

*Salle Georges Brassens*

Fest Noz par l'Amicale des Bretons des Landes

- 23 novembre

*Auberge Landaise*

Loto du Vélo club montois

- 24 novembre

*Salle Georges Brassens*

Bal rétro proposé par Chanson Made in Landes

- 26 novembre au 4 décembre

*Salle Lamarque-Cando*

Braderie de Noël par l'AFIM

- 27 novembre

*CaféMusic'*

Concert des Ogres de Barback

- 29 novembre

*Château de Nahuques*

Soirée débat sur la défense de la tauromachie par le club Pedro Romero

- 30 novembre

*Salle de Barbe d'or*

Compétition du Stade Montois Badminton

- 30 novembre

*Auberge Landaise*

Repas au profit du téléthon organisé par l'Amicale des Fêtes

## DÉCEMBRE

- 1<sup>er</sup> décembre

*Hall de Nahuques*

Vide-grenier du Stade Montois BMX

- 2 décembre

*Auberge Landaise, en matinée*

Collecte de sang par l'EFS en collaboration avec l'association des donateurs de sang bénévoles

- 5, 12, 19, 26 décembre

*20 h 45 à l'Auberge Landaise*

Lotos organisés par le club des supporters du stade montois basket masculin

- 7 décembre

*En ville*

Animations dans le cadre du Téléthon

- 8 décembre

*Théâtre du péglé*

Représentation théâtrale proposée par le Club Quetzal

- 8 décembre

*Château de Nahuques*

Repas dansant par le club amitié et Loisirs des Landes

- 9 décembre

*Salle du Petit-Bonheur à 19 h 30*

Table ronde organisée par le CCFD Terre Solidaire sur le thème de « l'accès à l'eau potable »

- 13 décembre

*Hall de Nahuque*

Loto géant du Stade Montois Rugby Association

- 14 décembre

*Salle de Barbe d'or*

Compétition du Stade Montois Badminton

- 26 au 30 décembre

*Château de Nahuques*

Open international du club Echiquier Montois

- 31 décembre

*Auberge Landaise*

Réveillon proposé par AIMSA

- 31 décembre

*Château de Nahuques*

Réveillon proposé par les Amis d'Outre-mer des Landes

# NOUVELLES VENUES...

**Amicale des étudiants de l'IUT de Mont de Marsan** : accueillir les nouveaux étudiants, organiser des soirées, mettre en place des actions de soutien en collaboration avec la municipalité et apporter des services divers. *Contact : site internet : <http://www.assos-iutmdm.fr>*

**Raid4Aide** : réalisation de projets humanitaires, sportifs, découvertes au travers de voyage.  
*Contact : 633 avenue Eloi Ducom à Mont de Marsan.*

**Comité des Fêtes de la Base Aérienne 118** : organiser des manifestations afin de financer des journées festives telles que l'arbre de Noël de la base, participer à des manifestations organisées par la ville de Mont de Marsan (Madeleine, Carnaval).  
*Contact : BA 118, 1061 avenue du Colonel Rozanoff à Mont de Marsan.*

**Romano Oro** : propose un cours de danse orientale d'influence rom. Apprentissage des mouvements de la danse orientale sur des musiques d'origines variées : Turquie, Bulgarie, Europe de l'Est, Indes et bien sûr Proche et Moyen Orient.  
*Contact : [sacipovic@hotmail.fr](mailto:sacipovic@hotmail.fr)*

# CHANGEMENTS

## Nouveaux présidents

Jean Rubio pour le Cercle Philatélique Montois, Julien Cloup pour Funny Duck 40, Brigitte Cieutat-Darrieutort, pour le Lions club Pomme de Pin, Laure Bridon pour le Cercle des Citoyens, Danielle Patole pour l'UFC Que Choisir.

# INFOS PLUS

## Rappel

Cette gazette peut également vous permettre de transmettre des messages aux autres associations (échange de service, dons de matériels, mutualisation dans des animations ...) de leur faire part de vos nouveautés, ...

C'est surtout un outil qui doit vous être utile. Si vous souhaitez voir aborder des sujets particuliers, n'hésitez pas ...

**TRANSMETTEZ au service Vie Locale vos attentes. N'hésitez pas !**

## ADRESSE UTILE

Pour tout renseignement juridique (création d'association, statuts, règlement, contrat professionnel ...)  
Mme Dussau - Direction Départementale de la cohésion  
sociale et de la protection des Populations  
7 place Francis Planté - 40000 Mont de Marsan - Tél : 05 58 05 76 30